

Epreuves d'accès, en 2023, au cycle préparatoire au concours interne

Epreuve de rédaction d'un exposé sur une question d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international

Meilleure copie

Note : 19/20

Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.

Le patrimoine culturel, enjeu des identités nationales et des relations internationales

L'annonce par Emmanuel Macron en 2021 de sa volonté de restituer au Bénin des œuvres d'art dérobées pendant la période coloniale témoigne d'un mouvement croissant visant à utiliser le patrimoine culturel comme un vecteur d'apaisement et d'amitié dans les relations internationales. Cette approche semble marquer un tournant dans l'usage historiquement réservé au patrimoine culturel par la diplomatie. Le patrimoine culturel, pouvait être défini comme l'héritage historique, matériel et immatériel, au fondement de l'identité d'une nation ou d'un groupe donné, a en effet pendant longtemps été à la source de tensions géopolitiques, ou au contraire soumis à ces tensions, sans cependant faire l'objet d'une approche diplomatique ad hoc.

Ainsi, si les tensions dans les relations internationales liées à l'affirmation d'identités nationales et de conflits de patrimoine ne sont pas nouvelles, on peut se demander dans quelles mesures la question du ou des patrimoines culturels peut être mise à profit comme facteur d'apaisement et objet conscient de la diplomatie.

L'appropriation ou la redécouverte de patrimoines culturels propres est au fondement de l'affirmation des identités nationales, source de tension et de violences dans l'Histoire des relations internationales (I). Les Etats utilisent néanmoins leur patrimoine culturel au service d'objectifs d'influence et d'échanges internationaux, parfois jusqu'au développement de diplomaties culturelles dédiées (II).

*

- I. Le patrimoine culturel, au fondement de l'affirmation des identités nationales, est historiquement un foyer de tensions et de logiques conflictuelles dans les relations internationales.
- A. L'affirmation des identités nationales passe par la redécouverte et l'appropriation de patrimoines culturels particuliers.

L'expérience des relations internationales par les premiers groupements humains dont nous avons les traces écrites est d'abord une expérience de l'altérité, c'est-à-dire de groupements tiers donc les références historiques et sociales, les usages, les traditions, c'est-à-dire la culture, sont fondamentalement différents de sa culture propre. Ainsi, les Grecs se définissent d'abord par leur langue, en opposition à la langue considérée comme inintelligible utilisée par les « barbares », dont la dénomination fait référence à un idiome

considéré comme fondamentalement étranger. Inversement, sont considérés comme grecques des populations très éloignées géographiquement du berceau de la civilisation hellénique, par exemple en actuelle Géorgie, car elles partagent une langue, une religion et plus généralement des références culturelles communes avec les Grecs du Péloponnèse : on parle ainsi de « Grecs pontiques » pour désigner les populations hellènes installées sur le pourtour de la Mer Noire.

Cette expérience d'un patrimoine culturel commun est également importante dans l'affirmation des identités contemporaines. Lors de la guerre d'indépendance de la Grèce contre l'Empire Ottoman dans les années 1830, on voit ainsi se développer en Occident un mouvement philhellène, qui s'attache à redécouvrir un patrimoine grec spécifique considéré comme brimé sous la domination ottomane.

Plus largement, l'affirmation des identités nationales passe par l'appropriation de figures culturelles communes à une nation. L'écrivaine Anne-Marie Thiesse détaille ainsi dans La Fabrique de l'écrivain national les processus qui permettent à une nation de se construire autour de grands récits partagés, qui composent alors son patrimoine culturel.

Si le patrimoine culturel peut ainsi contribuer à l'édification d'une nation ou d'une identité propre à un groupe donné, il est également facteur de tensions lorsqu'il est défini en opposition à un patrimoine culturel tiers ou aux références d'un ensemble englobant, comme un empire pluriethnique, ou qu'il fait l'objet de politiques coercitives ou de négation.

B. Le patrimoine culturel peut également être source ou cible de tensions dans les relations internationales

Le patrimoine culturel, parce qu'il définit des identités propres dans l'Histoire, peut entrer en contradiction avec certains projets politiques. L'hymne communiste L'Internationale (Eugène Pottier, 1871), invite aussi à faire « table rase » du passé, ce qui a pu se traduire par des tentatives de construction de cultures propres aux Etats socialistes pluri-nationaux tout au long du XXe siècle, parfois en opposition avec les cultures et patrimoines nationaux préexistants. La fin de la guerre en ex-Yougoslavie a ainsi vu s'affirmer en opposition les unes avec les autres membres de nombreuses cultures nationales, via notamment la « nationalisation » progressive du serbo-croate-bosnien, langue officielle de la Yougoslavie.

Les conflits autour du patrimoine culturel peuvent également concerner des héritages revendiqués par plusieurs Etats. La Grèce et la Macédoine du Nord ont ainsi longtemps été en conflit au sujet du nom « Macédoine » et de l'héritage d'Alexandre le Grand, obligeant la Macédoine du Nord à siéger aux Nations Unies sous un nom provisoire.

Le patrimoine culturel est enfin la cible privilégiée d'attaques lorsqu'il s'oppose à des volontés de conquête ou à des logiques de domination. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 s'est ainsi accompagnée d'une offensive médiatique russe visant à affirmer l'existence d'un patrimoine culturel historique commun à l'Ukraine et à la Russie, afin de justifier l'annexion de territoires ukrainiens à la Russie. Cette offensive a provoqué une réaction ukrainienne de redécouverte de certaines figures historiques considérées comme authentiquement ukrainiennes, tel que le poète et combattant Stepan Bandera.

Historiquement, les conflits autour des enjeux de patrimoines culturels ne sont donc pas nouveaux, et ont parfois été à la source d'échanges culturels importants entre les Nations. Ainsi, François 1^{er} ramène de ses conquêtes en Italie de nombreuses œuvres d'art et techniques architecturales nouvelles qui viendront nourrir en retour le patrimoine culturel

français et seront au fondement de l'ouverture de la période historique et culturelle de la Renaissance.

*

II. Les Etats utilisent également le patrimoine culturel à des fins d'influence et d'échange, jusqu'au développement de diplomaties culturelles ad hoc.

A. Les Etats mettent à profit leur patrimoine culturel dans le cadre de diplomaties d'influence et de puissance

Avant d'être un outil d'influence, les Etats utilisent le patrimoine culturel comme un moyen de démontrer leur puissance, cette dernière étant considérée au XIXe siècle comme liée avant tout aux moyens militaires. Les bâtiments choisis au XIXe siècle pour accueillir les ambassades françaises dans les capitales européennes en témoignent. De même, les ambassadeurs sont invités à décorer avec des artistes français les résidences mises à leur disposition dans les pays d'accueil, témoin de la mise du patrimoine culturel français au service de la puissance. La France bénéficie en outre du statut du français comme langue diplomatique internationale jusqu'à la fin du XIXe siècle, via par exemple le développement de formations académiques d'élite en français dans certains pays, telles que l'université Galatasaray d'Istanbul dans l'Empire Ottoman, encore active aujourd'hui.

Le patrimoine culturel est en outre l'objet d'une approche utilitariste en matière de tourisme. Dans ce cas de figure, le patrimoine de l'Etat est mis au service d'objectifs de développement économique. La France a ainsi confirmé en 2022, malgré la pandémie de Covid-19, son statut de 1^{ère} destination touristique mondiale. L'Arabie Saoudite profite également de la présence sur son sol de nombreux lieux sacrés de l'Islam pour occuper une place prépondérante dans le monde arabo-musulman, que ne lui permettraient pas son importance relative en matière de population et de puissance militaire.

Au-delà d'une approche simplement utilitariste du patrimoine culturel, on voit cependant se développer des diplomaties et politiques internationales véritablement dédiées aux questions culturelles. L'UNESCO, créé au lendemain de la seconde guerre mondiale, joue ainsi un rôle de catalyseur des initiatives internationales en faveur du patrimoine culturel.

B. Les Etats développent progressivement des politiques diplomatiques dédiées spécifiquement aux enjeux du patrimoine culturel

On a vu progressivement se développer des politiques internationales dédiées au rayonnement culturel des Etats, fondées avant tout sur la diffusion des patrimoines culturels. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français soutient ainsi le réseau associatif des Alliances françaises partout dans le Monde, et pilote un réseau d'Instituts Français dans les villes les plus importantes. Ces structures sont chargées de soutenir et diffuser les créations françaises à l'étranger, contribuant ainsi au rayonnement du patrimoine culturel de la France.

On assiste également à une intervention accrue sur la scène diplomatique d'acteurs culturels à part entière : Le Louvre a ainsi ouvert une annexe du musée à Abou Dhabi, aux Emirats-Arabis-Unis, tandis que le musée du Quai Branly inauguré par Jacques Chirac en 2005 vise à valoriser les cultures extra-européennes, en particulier des zones anciennement colonisées par la France. La culture est ici mise au service de politiques d'apaisement et de réconciliation, dans le même esprit que la restitution d'œuvres au Bénin annoncée par le Président de la République en 2021.

A rebours de logiques historiquement fondées sur la domination culturelle, on observe également des entités supra étatiques encourager la valorisation de patrimoines culturels locaux ou nationaux. L'Union européenne s'est ainsi dotée d'une charte des langues minoritaires, que la France n'a rejointe que tardivement, tandis que des capitales européennes de la culture sont nommées et mises à l'honneur par les institutions européennes.

L'enjeu du patrimoine culturel n'est cependant pas pour autant un sujet apaisé. A la COP27 de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques, les débats se sont ainsi cristallisés autour du sujet des pertes et préjudices liés aux impacts du changement climatique. Ces pertes et préjudices peuvent ainsi être non-économiques et concerner une perte de patrimoine culturel, dès lors que des territoires occupés par des cultures spécifiques sont menacés de disparition par la montée du niveau des mers. Dans cette perspective, le sujet du patrimoine culturel a partie liée avec la notion de justice climatique, dans ce qui peut constituer une nouvelle frontière de la diplomatie culturelle.

*

On assiste historiquement à un mouvement de conscientisation de la culture et du patrimoine culturel en particulier. D'abord source d'émancipation nationale et donc foyer de conflit dans le cadre des processus d'indépendance et d'autonomisation progressive des nations, le patrimoine culturel n'a longtemps été considéré que comme un moyen de la diplomatie, au service d'objectifs de puissance ou de domination. Si l'on voit se développer, à partir du XIXe siècle notamment, une mise à profit des patrimoines culturels au service d'objectifs d'apaisement, jusqu'au développement de véritables diplomaties culturelles dans la seconde moitié du XIXe siècle, la dimension conflictuelle des enjeux de patrimoine culturel n'a pas disparu. On la voit en particulier ressurgir à l'occasion de conflits interétatiques, telle que la guerre russo-ukrainienne, et dans le cadre de nouveaux enjeux liés aux conséquences du réchauffement climatique. Ainsi, une diplomatie culturelle au service de la préservation et de l'enrichissement du patrimoine culturel devra nécessairement développer une vision holistique et intégrée des différents enjeux des relations internationales contemporaines, afin d'évoluer d'une politique de diffusion du patrimoine vers une approche fondée sur la co-construction et la valorisation d'un patrimoine culturel international interdépendant.